

Canada – Euthanasie à la demande pour les toxicomanes



[Source : quebecnouvelles.info]

Par Brian Lilley

Nous avons offert une aide médicale à mourir à des anciens combattants aux prises avec le SSPT [syndrome de stress post-traumatique]. Nous offrirons bientôt l'aide médicale à mourir aux personnes souffrant de maladies mentales, notamment de toxicomanie.

Combiné aux histoires de personnes cherchant de l'aide à mourir en raison de l'itinérance ou de mauvaises conditions de vie, il est temps de se demander s'il y a une ligne dans le sable lorsqu'il s'agit de l'euthanasie et du gouvernement au Canada.

Les défenseurs ont passé des années à faire pression pour que le suicide assisté soit autorisé pour les personnes souffrant de maladies incurables. Finalement, ils ont obtenu une décision de la Cour suprême et aucun politicien, aucun gouvernement n'a pu faire obstacle – tout ce qu'ils ont pu faire, c'est essayer d'établir des lignes directrices.

En février 2015, la Cour suprême a statué dans l'affaire Carter c. Canada que l'aide au suicide devrait être autorisée pour un adulte souffrant d'un « problème de santé grave et irrémédiable (y compris une maladie ou un handicap) qui provoque des souffrances persistantes intolérables pour l'individu dans le contexte, circonstances de son état ».

Le tribunal a ensuite donné au gouvernement 12 mois pour élaborer une législation d'orientation en la matière.

La législation initiale prenait plus de temps que les 12 mois accordés par le tribunal et incluait des dispositions selon lesquelles la mort devait être « raisonnablement prévisible » pour la personne qui demande de l'aide à mourir. Cette décision a été contestée avec succès devant les tribunaux et la loi a dû être modifiée pour étendre davantage l'aide médicale à mourir.

Le gouvernement est maintenant sur le point de l'élargir à nouveau et, la semaine dernière, il a rejeté la proposition d'un député conservateur de ne

pas étendre l'aide médicale à mourir aux maladies mentales.

Ed Fast, le député de la Colombie-Britannique qui cherchait à empêcher les personnes uniquement aux prises avec une maladie mentale de pouvoir accéder à l'aide médicale à mourir, a déclaré que le système faisait déjà l'objet d'abus et que des personnes accédaient à l'aide à mourir avant que cela ne soit légal. On s'inquiète rapidement de ce que ces changements signifient à l'avenir et de la volonté du Canada d'aller pour élargir l'accès à quelque chose dont on nous a dit qu'il serait rare.

En 2016, première année où l'aide médicale à mourir était légale au Canada, un peu plus de 1 000 personnes y ont eu accès. En 2021, dernière année où des statistiques complètes ont été publiées, 10 064 personnes sont mortes de cette manière. Au Canada, plus de personnes meurent désormais de l'aide médicale à mourir que des maladies du foie, du diabète, de la grippe, de la pneumonie et de la maladie d'Alzheimer.

En 2021, l'aide médicale à mourir était la septième cause de décès au Canada et elle sera bientôt l'une des cinq principales causes de décès si ce n'est déjà fait.

Il n'est pas certain que le public ait réfléchi à toutes les implications d'une expansion encore plus poussée de l'aide médicale à mourir. Devrions-nous permettre aux personnes souffrant uniquement de maladie mentale d'accéder à de l'aide pour se suicider ?

Reuters a récemment fait état d'une femme de 47 ans souffrant d'anorexie qui attend avec impatience que la loi soit modifiée pour pouvoir accéder à l'aide médicale à mourir. Vice News a récemment écrit sur la manière dont les toxicomanes pourront accéder à l'aide médicale à mourir dans un avenir proche, s'adressant même à un médecin activiste qui soutient cette initiative tout en étant également un militant pour les programmes dits de « réduction des méfaits » et d'« approvisionnement plus sûr ».

Maintenant que le gouvernement vous a aidé à devenir complètement dépendant de la drogue grâce à ses programmes inefficaces, il peut vous orienter vers quelqu'un qui peut mettre fin à vos jours plus tôt.

[...]

Pour lire l'article dans sa forme originale